



Procès-verbal de l'Assemblée Générale exceptionnelle du MAC
du 28 janvier 2026

Les locaux du Mac, Rue du Pré-de-la-Reine 24 à 18h30

Membres du comité présents : Charlotte Romanet-Perroux (Présidente), François Baudet, Suzanne Kokrda, Charlotte Smith, Kaitlyn Powles

Membres du comité excusés : Clémence Peillex, Silvia Pereira da Silva , Hélène Morère

Membres de l'exécutif : Delphine Bolle de Paoli est excusée

Parents présents : 5 parents présents

PV : Kaitlyn Powles

1. Ouverture de l'assemblée

François Baudet ouvre la séance, fait une présentation générale et rappelle les statuts de l'association.

2. Validation des comptes

Les vérificatrices des comptes, Emilie Verdan et Christine Dettwiler, nommées lors de la précédente assemblée générale, ont procédé à la vérification des comptes.

L'Assemblée générale, sur proposition des vérificatrices, approuve les comptes de l'exercice 2024–2025, aucune opposition n'étant exprimée.

3. Modification des tarifs pour les présences exceptionnelles

L'Assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter les tarifs des frais de garde pour les présences exceptionnelles (hors abonnement) comme suit :

- Midi: de CHF 10.- à CHF 13.-
- 16h00: de CHF 7.50 à CHF 10.-

Le tarif des frais de repas reste inchangé. Les modifications de tarifs entreront en vigueur le 1er février 2026.

4. Équipe d'animation

Le comité rappelle que l'équipe des animatrices se compose de Lorena, Fartun et Diana, ainsi que d'une équipe de remplaçantes.

Brigitte Bron, nouvelle assistante socio-éducative arrivée après les vacances de Noël, se présente. Elle travaille à un taux d'activité de 70 %, réparti sur l'ensemble des jours d'ouverture du MAC.

La Présidente informe l'AG que Pamela a décidé de quitter l'équipe des animatrices. Le comité la remercie pour son engagement ces 15 derniers mois.

5. Évaluation du MAC par le SASAJ

Comme expliqué lors de la précédente assemblée générale, l'avenir de la structure du MAC telle qu'elle est aujourd'hui, est sujette à l'obtention de l'agrément par le Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour. En défaut de conformité, un passage au GIAP est à considérer.

Conformément aux exigences du SASAJ, le comité a révisé le cadre de référence et a engagé une ASE.

Le comité est dans l'attente de la validation du SASAJ.

6. Rappel des adresses e-mail

François Baudet rappelle les différentes adresses de messagerie électronique du MAC:

- Midi.cartigny@gmail.com pour les changements d'abonnement, contacter l'équipe encadrante
- comite@midicartigny.ch pour toute question aux membres du comité

Présidente : Charlotte Romanet-Perroux